Rapport de la commission d'urbanisme sur le préavis no 15/20

« Préavis municipal relatif à la modification du règlement communal fixant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire »

Réunions

Séance du 30 novembre 2020

Membres présents: Nathalie Badertscher, Carine Gex, Guillaume Hayoz, Radha Ranganathan,

Stéphane Meier. Excusés : Gérald Ernst, Alain Galois

Membres de la Municipalité présents : M. D.Lohri (syndic), Mme. M.Krasnova

Séance de commission du 3 décembre 2020 (avec la Commission Sécurité Routière)

Membres présents : Nathalie Badertscher, Carine Gex, Guillaume Hayoz, Radha Ranganathan, Stéphane Meier, Alain Galois. Excusé : Gérald Ernst

Introduction

La Commission remercie la Municipalité pour ses explications.

Les explications données sur ce préavis nous expliquent ce qui suit :

- 1. Les tarifs n'ont pas été revus depuis 1998 et ne sont plus actuels
- 2. Il convient d'aligner les tarif sur ceux pratiqués sur La Côte
- 3. Les tarifs actuels ne couvrent pas le travail occasionné
- 4. Les demande de renseignements ne sont pas rémunérées
- 5. Certaines démarches, telles celles liées au panneaux solaires, n'aboutissent pas à un permis de construire et ne sont pas payées.
- 6. Lorsque des démarches sont interrompues, le travail engendré auparavant n'est pas payé.
- 7. Le préavis proposé permet de facturer ces activités non rémunérées

La Commission estime que le préavis proposé est inopportun dans les circonstances actuelles et considère que ces services sont des prestations de l'administration communale et par conséquent ne doivent pas être refacturés.

La Commission serait plus encline à demander une modification du règlement afin de refacturer les frais effectifs du STI, mais refuse une augmentation généralisée des tarifs.

Conclusion

- Vu le préavis municipal numéro 15/20 relatif à la « modification du règlement communal fixant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire»
- Attendu que cet objet figure régulièrement à l'ordre du jour de la séance du conseil communal du 14 décembre 2020.

La commission d'urbanisme recommande au Conseil Communal de refuser ce préavis.

Conseil Communal de Bassins - Rapport de la Commission d'urbanisme

La Commission d'urbanisme

Nathalie Badertscher

Alain Galois

Guillaume Hayoz

Radha Ranganathan

Rhaufu che

Carine Gex

Stéphane Meier (président)